[redacted]N° 870. — 33e Année. 25 Octobre 1926.

L'Association Ouvrière



Organe de Propagande Coopérative et d'Éducation Sociale

Journal Officiel de la Chambre consultative des Associations Ouvrières de Production

PARAISSANT LE 5 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

ABONNEMENTS	BUREAU DU JOURNAL	ANNONCES
UN AN . . . . 5 »	44, Rue du Renard, 44	La ligne en huit 1 50
ÉTRANGER . . . . 10 »	PARIS	ON TRAITE A FORFAIT
	TÉLÉPHONE : ARCHIVES 28-78	

CONGRÈS NATIONAL DE 1926



Une partie de la salle du Banquet démocratique du 9 octobre 1926

Le Congrès national

Le Congrès national des Sociétés coopératives de Production de France, qui a eu lieu les 8 et 9 de ce mois, s'est passé dans une atmosphère de sympathie et de cordialité des plus parfaite.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été discutées et des solutions pratiques ont été adoptées.

La présence, à la séance d'ouverture, de nos amis May, secrétaire général de l'Alliance internationale de la Coopération ; de Poisson, secrétaire général de la Fédération des Coopératives de Consommation ; de Peysonnier, représentant ; Vimeux, secrétaire général de la Fédération des Sociétés coopératives agricoles, est une preuve des excellentes relations qui existent, en France, entre toutes les formes de la Coopération et des liens de solidarité qui nous unissent à la Coopération mondiale.

Le dimanche matin, les congressistes accompagnés d'un grand nombre de coopérateurs parisiens, se sont rendus sur la tombe de Charles Fourier, au cimetière Montmartre, où la sépulture du philosophe vient d'être restaurée par les soins de la Chambre Consultative des Associatioons ouvrières de Production.

Une couronne a été déposée et nos amis E. Briat, secrétaire général de la Chambre Consultative et Buisson, directeur de la Société des Ouvriers peintres de Paris « Le Travail », ont prononcé des allocutions rappelant l'œuvre du grand philosophe français et sa théorie sur l'alliance des facteurs indispensables pour obtenir une bonne production : le travail, le capital, le talent.

L'après-midi, à 14 heures, a eu lieu la fête donnée au profit de notre Orphelinat, sous la présidence de M. Richard, chef de cabinet de M. le Ministre du Travail, assisté de M. Favaron, président du Conseil d'administration de l'Orphelinat et des membres du Conseil d'administration. Ce fut un succès complet et la recette permettra de donner plus d'aide à nos enfants orphelins.

Le lundi 11 octobre, plus de soixante délégués — quelques-uns accompagnés de leurs femmes — se sont rendus en autocars à Chalo-Saint-Mars ; ils ont visité la maison de vacances de notre Orphelinat, puis après un bon déjeuner ils ont visité la maison de retraite des Coopérateurs de Production qui se trouve à cinq cents mètres de celle de l'Orphelinat, et fait une promenade aux étangs de Moulineux qui sont à cinq kilomètres de Chalo.

Tous les visiteurs se sont déclarés satisfaits de cette journée et ont approuvé entièrement ces deux opérations faites dans un but essentiellement humanitaire.

M. Créhange, sous-directeur du Travail, et Pranard, chef du Bureau de la Coopération au ministère du Travail, qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'être de cette excursion, nous ont fait de chauds compliments sur nos œuvres.

Le Congrès s'est terminé par un grand banquet démocratique donné dans les salons de l'Hôtel Lutétia, présidé par M. André Fallières, ministre du Travail.

Près de trois cents convives avaient répondu à notre invitation.

Quelques-uns de nos bons amis se sont excusés. Nous donnons quelques lettres reçues.

Cher Monsieur Briat,

J'aurai le vif regret de ne pouvoir assister ni au banquet de la Chambre Consultative de samedi, ni à la fête de l'Orphelinat de dimanche prochain. Je me suis engagé, voilà une huitaine, à faire une visite en Corse, en en fixant les dates qui m'obligent à prendre le train pour Nice après-demain mercerdi.

Veuillez dire à nos amis combien il m'est désagréable de manquer ces occasions de me trouver au milieu d'eux; mais le délai est trop court pour que j'ai la possibilité de changer les choses et de revenir sur une promesse prise.

Sous ce pli, voici un chèque pour ma modeste souscription à la caisse de l'Orphelinat.

Votre tout dévoué,

Paul Doumer.

⁂

Mon cher Briat,

Cette année encore, hélas ! je ne pourrai pas être des vôtres. C'est une malchance. Je suis le 7 et le 8 octobre à Paris; le 9, je dois être à Rennes. J'aimerais bien, cependant, assister une fois, à nouveau, comme au temps où j'étais jeune journaliste, au banquet de votre Chambre Consultative. J'aurais aimé attester par ma présence notre volonté de réaliser l'unité complète de l'effort coopératif, par delà les divergences et les oppositions du passé.

Puissent ces quelques lignes vous apporter l'expression de ma sympathie et des vœux sincères que je forme pour l'avenir de vos associations.

Albert Thomas,
Directeur du Bureau International du Travail.

⁂

Mon cher Secrétaire général,

Je viens de recevoir l'aimable invitation que vous m'adressez en vue du banquet du 9 octobre, au nom de la Chambre Consultative et des Associations ouvrières de Production.

A mon vif regret, n'étant pas libre le 9 octobre, je dois être à Sens ce samedi et à Joigny le lendemain à la première heure, je ne pourrai y répondre et je vous prie de m'en excuser.

J'aurais eu plaisir à manifester, par ma présence, l'intérêt que présente à mes yeux le mouvement coopératif, en ce qui concerne particulièrement les Associations ouvrières de Production.

Boully, député.

⁂

Cher Monsieur Briat,

J'aurais été très heureux d'assister samedi au banquet qui réunira les amis des Associations ouvrières de Production. Malheureusement, je suis forcé de m'absenter de Paris, ce soir, jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

Je vous suis reconnaissant d'avoir gardé le souvenir des sentiments de particulière sympathie que j'ai pour les grandes œuvres sociales à laquelle vous consacrez le dévouement le plus éclairé, et je vous prie, cher Monsieur Briat, d'accepter pour vous et de transmettre à vos collègues, avec mes remerciements et mes regrets, la cordiale assurance de mon bien fidèle attachement.

Georges Robineau,
ancien gouverneur de la Banque de France.

⁂

Cher Monsieur Briat,

Je vous remercie de votre aimable invitation à votre banquet du 9 octobre. J'aurais eu le plus grand plaisir d'y répondre, considérant comme un honneur de m'asseoir à la table d'hommes de labeur et de raison, de travailleurs éclairés. Mais il ne me sera pas possible de quitter Belfort à ce moment, où des affaires me retiennent. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser et d'agréer, cher Monsieur Briat, l'assurance de mes sentiments très sympathiques et dévoués.

Laurent Thiéry, sénateur.

⁂

Mon cher ami,

A mon vif regret, je ne pourrai profiter de l'invitation que vous aviez bien voulu m'envoyer pour le banquet organisé par les Associations ouvrières de Production. J'ai dû revenir ici ces jours derniers, pour ramener ma famille à Paris, et voici que l'état de santé de l'une de mes filles ne nous permet pas de quitter ce soir, comme nous l'espérions, notre petit coin d'Auvergne. Notre chère enfant n'est pas sérieusement atteinte par la grippe, dont elle souffre par suite d'un refroidissement, mais il serait imprudent pour elle de voyager en ce moment; vous m'en voyez tout à fait contrarié à divers points de vue et notamment, parce que je ne pourrai être des vôtres samedi, alors que je m'en faisais une réelle joie ! Veuillez m'excuser, je vous prie, et être auprès de vos collègues , de nos camarades et de vos invités l'interprète de mes excuses.

Du reste aussitôt rentré, dans trois ou quatre jours, je l'espère, j'irai vous traduire verbalement combien je regrette d'avoir été obligé de vous aviser, surtout au dernier moment, de notre absence forcée à la fête de dimanche.

Charles Deloncle, sénateur,
président du Groupe de la Coopération au Sénat.

⁂

Cher Monsieur et Ami,

A mon très vif regret, je ne pourrai répondre cette année à la si aimable invitation que vous voulez bien cette fois encore m'adresser pour votre banquet du samedi 9 octobre. Je serai, en effet, absent de Paris à cette date. Je suis désolé du contretemps qui me prive d'affirmer cette fois encore, comme les années précédentes, la très vive sympathie que je porte à votre Chambre Consultative et ma pleine confiance dans la réussite de vos incessants efforts.

Veuillez trouver ici, cher Monsieur et Ami, l'expression de tous mes sentiments les meilleurs.

FERNAND LAURENT,
Conseiller municipal de Paris.

⁂

Cher Monsieur Briat,

Je suis toujours infiniment honoré des témoignages de sympathie à mon égard que m'adresse souvent la Chambre Consultative, dont vous êtes l'âme; je ne crains pas de le clamer, et auxquels je ne réponds pas toujours, et ce dont je m'excuse.

Il n'en est pas moins vrai que je lui reste fidèlement attaché, car je n'oublie pas non plus certaines bonnes amitiés que je m'y suis faites et qui reportent mes souvenirs vers des temps déjà lointains, hélas!

Je me serais fait un véritable plaisir d'assister au prochain grand banquet auquel vous avez bien voulu me convier, malheureusement je suis retenu à la chambre par une très forte grippe qui, je le crains, n'aura pas disparu le 9 octobre prochain.

Je vous prie de transmettre mon plus fidèle attachement aux bons amis que je crois avoir parmi vous et de vouloir bien agréer, mon cher Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

GODEFROY, architecte.

⁂

Mon cher Monsieur,

Je vous remercie d'avoir, comme toujours, pensé à moi pour votre réunion du 9 octobre. Malheureusement ma soirée est promise, et je le regrette d'autant plus vivement que j'éprouve un bien grand plaisir à me trouver dans ce milieu intelligent et travailleur où je compte déjà de nombreux amis.

GÉNÉRAL MENGIN,
Ancien directeur de la manufacture de Puteaux.

Parmi les présents nous avons reconnu MM.

Raphaël Georges-Lévy, Mazurier, Jossot, Penancier, Mansot, sénateurs; Landry, Brunet, Dejeante, Chaissing, Borel, Joy, Payer, Lefas, Chabrun, J. Schmidt, Nicollet, députés; Deslandres, Béquet, Copigneaux, Contenot, Dherbécourt, Levillain, Moriette, Puech, Rébeillard, Riotor, Fendu, Loyau, Téneveau, conseillers municipaux de Paris; Richard, chef de cabinet du ministre du Travail; A. Fontaine, président du Bureau international du Travail; Picquenard, directeur du Travail; Créhange, sous-directeur du Travail; Pranard, Bailly, chefs de bureau; D'Antin, sous-chef de bureau au ministère du Travail; Boulanger, Lebon, Bro n, Caudron, directeurs aux P. T. T.; Tardy, directeur de l'Office du Crédit Agricole; Malherbe, directeur à la Ville de Paris; Estévenon, inspecteur général des services des Habitations à bon marché de la Ville de Paris; Maciet, notaire; Charles Cointe, René Bloch, avocats à la Cour; Boutterin, Grün, architectes; Mayer, Vigneron, ingénieurs; Poisson, secrétaire général de la Fédération des Coopératives agricoles; Viallard, secrétaire du Conseil d'administration de la Banque Coopérative; Peraldi, Favaron, Buisson, etc.

Le dîner excellent et très bien servi, s'est terminé par les discours suivants :

Discours de M. SYMPHORIEN, président de la Chambre Consultative.

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du Conseil d'administration de notre Chambre Consultative des Associations ouvrières de Production, je vous adresse nos plus sincères remerciements pour la marque de sympathie et d'estime que vous nous témoignez en présidant ce soir notre banquet, qui clôture les travaux de notre Congrès national. Nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de la sympathie et du dévouement de nos membres.

Vous avez, Monsieur le Ministre, dans les multiples attributions que comporte votre ministère, celles qui concernent les lois et revendications des Coopérateurs de Production. Nous sommes certains que vous voudrez bien examiner avec toute votre bienveillance habituelle les vœux que notre Congrès national a adoptés et que nous espérons voir mis en pratique prochainement, grâce à votre appui.

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

Nous venons de passer deux journées à discuter des rapports présentés par des camarades, ayant pour but de consolider nos Sociétés au point de vue économique et de développer parmi nous l'esprit de solidarité qui doit unir tous les hommes ayant le désir de soulager ceux qui sont frappés par l'adversité.

Au point de vue matériel, nous demandons aux pouvoirs publics de vouloir bien rendre obligatoires en faveur de nos Sociétés coopératives ouvrières de Production (régies par la loi du 18 décembre 1915) les quelques avantages qui nous ont été accordés par le décret du 4 juin 1888, modifié par celui du 5 octobre 1920 et par la loi du 18 août 1926, de sorte que ces décrets et la loi nouvelle pour les marchés des communes ne soient plus une faculté pour les administrations mais que celles-ci aient l'obligation de les appliquer.

Cette obligation pourra soulever une opposition de la part des représentants du patronat, mais nous pensons que l'Etat républicain doit cet appui à ceux qui cherchent une meilleure organisation du travail, en supprimant tous les conflits qui peuvent surgir entre les employeurs et les employés, conflits qui sont nuisibles aussi bien aux intérêts des travailleurs et des employeurs qu'à l'intérêt général de la collectivité. Nous devons obtenir de la part de l'Etat, représentant cette collectivité, des avantages nous permettant de développer nos Sociétés. *(Applaudissements.)*

Le Crédit au Travail a été institué par la loi du 18 décembre 1915, qui a mis à la disposition de votre ministère une somme de 2 millions, pour permettre, après avis de la Commission, de faire des avances à nos Sociétés. Cette somme a été portée, grâce à l'appui de notre ami M. Paul Doumer à quatre millions par la loi de Finances de 1912. Nous demandons que cette somme insuffisante soit encore élevée. *(Approbations.)*

Notre prétention peut paraître mal venue, étant donné la situation financière actuelle de notre pays. Pourtant, comme il ne s'agit pas en l'espèce d'une véritable dépense, mais d'une somme qui ne sert qu'à faire des avances remboursables, nous estimons que satisfaction peut nous être donnée.

Depuis la création des avances aux Sociétés ouvrières de Production, il leur a été prêté 15.891.000 francs, et les pertes se sont élevées à 246.515 fr. 20. Ce résultat prouve que l'Etat peut accorder sa confiance aux travailleurs groupés dans nos Sociétés. *(Applaudissements.)*

Dans nos Sociétés, une partie importante des bénéfices annuels est attribuée à des œuvres de solidarité, principalement à des caisses de retraites autonomes qui doivent assurer aux vieux coopérateurs une retraite suffisante, les mettant à l'heure du repos à l'abri de la misère. L'argent alimentant ces caisses reste dans nos Sociétés; il reste compris dans le fonds de roulement. Nous avons demandé qu'il soit considéré comme salaire différé et prenne rang comme privilège immédiatement après les salaires des ouvriers. Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien appuyer ce vœu de toute votre autorité.

A côté des caisses autonomes, nous avons créé une Caisse commune de retraites, pour toutes nos Sociétés. Nous espérons que cette Caisse permettra à toutes ces Sociétés, même les plus modestes, d'assurer à leurs membres une retraite appréciable.

Nous rendant compte des difficultés que rencontrent les vieux travailleurs pour finir paisiblement leur vie à l'abri des soucis pécuniaires, nous avons créé une maison qui, moyennant un prix de pension très modeste, pourra les abriter. Nous espérons que dans cette maison, ils trouveront non seulement la vie matérielle assurée, mais aussi des satisfactions morales qui ont leur importance.

De plus en plus, nous développons parmi les membres de nos Sociétés les idées solidaristes que préconisait dans son livre « Solidarité » notre regretté ami Léon Bourgeois, ce grand citoyen qui, toute sa vie, a toujours défendu des idées de justice, et qui fut en France l'apôtre dévoué de la Société des Nations. *(Applaudissements.)*

Chez nous, nous travaillons, chacun dans sa Société, en appliquant toutes les lois sociales votées en faveur des travailleurs. Nous payons des salaires élevés et nous appliquons la journée de huit heures.

Nous ouvrons nos portes à tous nos camarades des syndicats ouvriers et nous voudrions les voir venir plus nombreux à nos conceptions de travail. *(Applaudissements.)*

Notre mouvement est lent à se développer. Il a traversé bien des crises, après la période brillante de 1848, mais il a résisté; il s'est maintenu, il se développe et nous sommes convaincus qu'il finira par être reconnu comme la meilleure forme d'organisation du travail. *(Applaudissements.)*

Messieurs,

Je vous convie à lever vos verres à la santé de M. André Fallières, ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, de tous nos amis, présents et excusés, et à boire au développement des Sociétés coopératives ouvrières de Production. *(Applaudissements.)*

Discours de M. VIMEUX,

secrétaire général
de la Fédération de la Mutualité et de la Coopération agricoles.

Mesdames, Messieurs,

Je ne devrais pas prendre la parole maintenant. C'est par suite du départ d'un ami, notre collègue Poisson, dont vous auriez entendu avec plaisir le verbe élégant et puissant, que je prends maintenant la parole. Notre ami Poisson m'a chargé de l'excuser; il a été appelé ailleurs, à une réunion de l'Alliance coopérative internationale; il a été obligé de prendre le train pour Berlin. C'est la raison pour laquelle j'ai mission de l'excuser et de vous dire quelques mots.

Messieurs, je vous apporte ici l'expression de la sympathie des Coopératives agricoles, et j'apporte ici en même temps l'expression personnelle de ma vive sympathie pour votre Secrétaire général, qui est pour moi un ami de longue date, mon excellent ami Briat *(Applaudissements)*, dont j'admire depuis toujours la puissante et féconde activité. *(Nouveaux applaudissements.)*

Je représente ici, Messieurs, la Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération agricoles, dont le président est M. Fernand David et dont le vice-président actif est l'éminent ministre de l'Agriculture M. Queuille. Cette Fédération est puissante — vous allez en juger — puisqu'elle groupe douze mille organisations agricoles de formes diverses, syndicats, coopératives, caisses de crédit et mutuelles, et que nous représentons un million d'agriculteurs. Et — je ne manque jamais de le dire lorsque j'ai l'occasion de prendre la parole — je considère que ce sont les agriculteurs les plus intelligents, puisque ce sont les agriculteurs organisés. *(Applaudissements.)*

Messieurs, je vous indiquerai brièvement quelles sont les bases de notre organisation; cela me permettra de faire ensuite un parallèle avec la vôtre. A la base, nous avons les syndicats et — notons-le — les Coopératives, et surtout les Coopératives de Production, comme les vôtres, Messieurs, Coopératives de Production qui revêtent des formes diverses. Au-dessus, nous avons la Mutuelle, qui est chargée de protéger l'agriculteur contre les sinistres qui le menacent, incendie, accidents, mortalité du bétail. Et demain, je l'espère, — nous l'avons demandé et cela figure dans le texte actuellement déposé au Sénat — demain nous obtiendrons l'application de la loi sur les Assurances sociales. Eh bien, Messieurs, tout ceci est basé sur le crédit. Nous avons, en effet, à côté de toutes ces organisations des Coopératives de Crédit, qui sont nombreuses et qui sont puissantes, puisqu'en effet notre organisation est peut-être une des plus fortes de notre pays. Cette organisation, la Caisse nationale de Crédit agricole, a pour directeur M. Tardy, que nous sommes heureux de féliciter en disant qu'il est le secours et le pilier des organisations de Coopération et de Crédit agricoles. *(Applaudissements.)*

Notre mouvement, Messieurs, est en somme parallèle au vôtre. Vous voyez que chez nous tout se tient, et que le syndicalisme, coopération et mutualité forment un tout. C'est la même organisation, ce sont les mêmes Comités, et tous, vous le savez, logent dans la même maison; c'est ce qui fait notre puissance. Nous suivons votre mouvement avec sympathie et nous sommes heureux de voir que vous faites un peu la même chose, puisque chez vous, vous avez les Coopératives, vous avez le Crédit, et vous avez à côté les œuvres sociales. Vous êtes, Messieurs, dans la bonne voie, et c'est la raison pour laquelle nous admirons votre mouvement, c'est la raison pour laquelle nous avons pour vous la plus vive sympathie; c'est aussi la raison pour laquelle nous vous souhaitons un développement constant et parallèle au nôtre.

Nous l'avons d'ailleurs montré dans bien des cas. Chaque fois que nous avons besoin de ce qu'il est en votre pouvoir de faire, nous nous adressons de préférence à vous. Jamais nous ne faisons faire d'impression sans nous adresser à une imprimerie qui soit une Société coopérative ouvrière de Production et nous agissons de même dans beaucoup d'autres cas. Nous sommes des coopérateurs, vous l'êtes; cela suffit pour qu'il y ait un lien constant entre nous.

Nous avons pensé aussi que nous avions des intérêts communs; nous avons pensé que nous devions, entre coopérateurs, tous nous tendre la main, et c'est la raison pour laquelle, avec vous et avec les Coopératives de Consommation, nous avons constitué ce fameux Comité intercoopératif dont nous sommes très fiers. A ce Comité intercoopératif, vous êtes représentés par notre ami Briat; c'est pour cela que je le connais et que j'ai pu l'apprécier. Les Coopératives de Consommation sont également représentées et nous le sommes aussi. Et c'est là que nous discutons de nos intérêts communs; nous nous y inspirons de tout ce qui nous rapproche; nous y voyons aussi les directions dans lesquelles nous devons quelquefois nous défendre, car on vous attaque et on nous attaque aussi; nous avons quelquefois des ennemis.

Nous avons encore pensé qu'il était nécessaire, à côté de notre Comité intercoopératif, d'avoir d'autres réunions où nos représentants et les vôtres pourraient se rencontrer. L'année dernière, nous avons eu la « Semaine de la Coopération »; cette année, nous avons eu les « Journées coopératives », où nous avons eu des discussions fort intéressantes, sous la présidence de notre ami M. Brunet, président du Groupe de la Coopération de la Chambre. Certes, c'est là un président pour lequel nous avons beaucoup de sympathie, mais nous n'oublions pas de lui dire : « Monsieur le Président, vous avez charge d'âmes, et chaque fois que nous aurons des intérêts à défendre, c'est sur vous que nous comptons au Parlement. »

Messieurs, il est sorti de nos discussions toute une série de projets et de vœux fort intéressants. Je n'en retiendrai qu'un.

Nous avons, pour chacune des formes de la Coopération, des lois organiques spéciales. Ces lois, dont nous avons chacun la nôtre, ont évolué parallèlement. Cependant, si nous avons beaucoup de points communs, nous avons aussi dans ces lois quelques divergences. Nous avons pensé qu'il serait utile que nous recherchions, dans chacune de nos lois spéciales, les points communs, de façon à les rapprocher et à faire ce que nous appellerons alors les lois organiques de la Coopération.

Ces lois organiques de la Coopération, elles sont en projet; nous en avons discuté, nous en discutons actoellement et nous en discuterons encore. Nous espérons bien qu'il sortira de nos délibérations un texte qui nous donnera satisfaction à tous et qui, en consacrant les vrais principes de la Coopération, nous permettra de poursuivre la fausse Coopération. *(Vifs applaudissements.)*

Messieurs, je ne veux pas aller plus loin, car je sais qu'il y a beaucoup d'autres orateurs. Je termine donc en buvant au développement de la Coopération sous toutes ses formes. *(Applaudissements).*

Discours de M. DESLANDRES,

président du Groupe de la Coopération
du Conseil municipal de Paris
et du Conseil général de la Seine.

Mesdames, Messieurs,

Il ne saurait évidemment pas me venir à l'idée de retracer, même brièvement, devant des hommes que pour la plupart j'ai l'habitude de rencontrer depuis de longues années, le grand travail qui a été accompli au cours du Congrès qui vient de se terminer, ni de passer en revue toutes les branches de la Coopération. L'orateur qui vient de prendre la parole vient du reste de traiter ces points en termes fort élevés. Et ses paroles nous ont montré, à nous vieux militants, que véritablement l'effort fait il y a une vingtaine d'années déjà, principalement au point de vue agricole, n'avait pas été perdu.

Les résultats qui nous ont été exposés contiennent aussi pour nous, représentants de la Ville de Paris, une leçon précieuse. Et j'ajouterai aussi que mon excellent et vieil ami Briat a dû tout à l'heure ressentir la joie la plus intime et la plus profonde en entendant célébrer comme elle l'a été la réussite de l'effort considérable auquel il a attaché une tenace persévérance et un travail assidu *(Applaudissements)*

Je vais, Messieurs, être très bref, car j'ai horreur des longs discours. Homme pratique et réaliste par-dessus tout, je ne crois pas que ce sont les longs discours qui donnent la note la plus exacte d'une réunion comme la nôtre, d'une sympathie telle que celle qui nous réunit en ce moment. Nous sommes

tous des hommes appartenant à la Coopération du plus profond de notre âme et par conséquent rien ne peut nous permettre de laisser supposer que les problèmes qui se dressent aujourd'hui en face de nous nous prennent au dépourvu. Mais malgré tout, et j'en appelle à mes vieux camarades que je vois devant et autour de moi, nous sommes tout de même dans une situation où l'orientation nous est un peu plus difficile qu'il y a quelques années; nous ne sommes pas sur la même plate-forme, et malgré tous les compliments que nous sommes en droit de nous adresser les uns et les autres, je crois que nous pouvons nous dispenser d'envisager l'avenir qui se dresse devant nous dans des conditions difficiles et qui demande de nous peut-être des conceptions plus larges que celles que nous avons connues jusqu'à présent.

Aujourd'hui la Coopération, comme toutes les œuvres humaines, est obligée de se demander comment demain se présentera, comment demain réagira le cœur des hommes, qui malheureusement apparaît comme animé surtout aujourd'hui d'un égoïsme profond, d'un sectarisme étroit, d'un individualisme effroyable, n'ayant pas d'autre conviction que la conviction de l'intérêt. Eh bien, j'ose le dire ici la Coopération, comme toutes les œuvres sociales et humaines, aura demain à examiner dans quelles conditions elle se lancera dans la vie idéale.

Messieurs, je viens, au cours d'une parenthèse, de prononcer le mot d'idéal, qui corrige peut-être ce qu'il pouvait y avoir d'un peu rude dans les phrases que j'ai prononcées. Mais j'aime assez m'exprimer ainsi, car il est certain que si les observations présentées dans nos milieux l'ont été depuis de longues années dans une atmosphère de tranquillité et d'espérance, je crois aujourd'hui que nous sommes dans une période où nous avons à prendre des résolutions, ou au moins à essayer de prendre des résolutions. Et vous nous comprendrez, Monsieur le Ministre, vous qui appartenez à une grande famille, vous dont le père est un homme pour lequel nous avons tous, depuis de longues années, le respect le plus profond et l'amitié la plus sincère. *(Vifs applaudissesements)*. Vous êtes le fils d'un homme qui fut un des démocrates de la première heure, d'un homme qui a eu le courage de garder dans les deux postes éminents occupés par lui la grande conviction qui l'animait et toute sa valeur républicaine. Nous avons bien aujourd'hui le droit de penser que cet homme, s'il était aujourd'hui à votre place, Monsieur le Ministre, pourrait penser comme nous et nous dire : « Il est certain que vous avez raison de vouloir examiner ce que sera demain. »

Vous êtes appelé, Monsieur le Ministre, à diriger aujourd'hui les destinées de notre pays dans la matière « Travail ». C'est là, dans un grand cadre, une œuvre de premier ordre. Vous aurez là le soin d'examiner de très près des conceptions sociales qui se dresseront demain devant nous, avec des responsabilités énormes et des crédits... j'oserai dire difficiles.

Et puisque ce qui me donne aujourd'hui la parole, c'est que j'ai remplacé à la présidence de notre Groupe de la Coopération du Conseil municipal mon excellent camarade et ami Brunet, qui a oublié l'Hôtel de Ville pour aller à la Chambre (encore un homme qui a mal tourné!) *(Applaudissements et rires)*, puisque je suis aujourd'hui à l'Hôtel de Ville à la tête de cet important groupement d'hommes appartenant à toutes les convictions, à toutes les idées, je tiens encore à vous dire, Messieurs, que rien ne nous échappe de ce qui vous intéresse. Et peut-être aurons-nous l'occasion de faire bientôt appel à votre Conseil d'administration réélu aujourd'hui au cours de votre Congrès, lorsque nous aurons à envisager et à examiner ensemble de nouvelles conceptions se rapportant par exemple à la question de l'habitation. Peut-être alors sera-t-il bon que votre organisation et votre Chambre Consultative nous apportent leur grande valeur morale et, j'ose le dire, leur grande valeur sociale. *(Applaudissements.)*

Eh bien, Messieurs, voilà tout simplement ce que j'avais à vous dire, et mes camarades du Conseil municipal n'attendaient certainement pas de moi un discours contenant autre chose que ce que je viens de vous indiquer. Notre bonne volonté est à votre disposition; Messieurs, ayez confiance en nous. L'Hôtel de Ville est encore une vieille et grande maison qui tient sa place dans notre vie publique et dans la nation tout entière. Pendant longtemps encore elle restera au premier plan et nous saurons faire en sorte qu'elle ne cesse pas de mettre à la disposition de la Chambre Consultative des Associations ouvrières de Production son grand crédit, son grand caractère et son grand cœur. *(Vifs applaudissements.)*

Discours de M. FRÉDÉRIC BRUNET,

Président du Groupe de la Coopération de la Chambre.

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre,

Lorsque je prends la parole dans nos banquets, ce n'est pas simplement comme membre du Groupe de la Coopération de la Chambre, c'est aussi comme participant effectif des Associations ouvrières de Production groupées dans la Chambre Consultative. Je ne puis pas séparer mes deux qualités et si mes collègues de la Chambre m'ont honoré en me confiant la présidence de leur Groupe, c'est parce qu'ils savaient que depuis bientôt quarante ans je n'ai jamais cessé de militer au milieu des Associations ouvrières de Production. Tout à l'heure M. Vimeux a fait allusion aux Semaines, aux réunions de la Coopération en général que nous avons tenues. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir les renseignements qu'il nous a donnés sur les Coopératives agricoles et dans mon esprit, je réunissais toutes ces coopératives, Coopératives agricoles, Coopératives de Consommation, Coopératives de Crédit, Coopératives de Production, dans un vaste système d'évolution sociale dont je vois l'aboutissant dans la disparition du salariat. *(Applaudissements.)*

Voyez-vous, Monsieur le Ministre, les hommes politiques ont besoin d'avoir un système auquel se rattachent toutes leurs actions. C'est ainsi que l'on peut véritablement enchaîner toutes les réformes que l'on poursuit, lorsque l'on assigne à son action générale un but déterminé. Que seraient en effet quelques pauvres Associations ouvrières de Production — et pour moi elles seraient bien peu intéressantes — si elles n'étaient que la manifestation de quelques volontés isolées travaillant à améliorer les conditions d'existence et de travail de quelques centaines d'individus ? Vous me direz que c'est intéressant, quelques centaines, quelques milliers d'individus qui améliorent leurs conditions de travail, leur conditions morale et matérielle. Oui, sans doute, mais que cette poussière d'organisation en présence de la grande anarchie productrice de notre époque ? Rien.

Mais c'est quelque chose de puissant par l'idée qui est contenue en elle, c'est quelque chose de formidable, lorsqu'à cette poussière d'organisation industrielle, je rallie le déjà grand embryon d'une organisation agricole, je rallie le grand effort d'organisation de la consommation, et lorsque je vois ainsi dans une synthèse se dresser devant mes yeux cette association du travail sous toutes ses formes, concourant à unir les individus et à faire disparaître l'exploitation de l'homme par l'homme.

Tout à l'heure, mon ami Symphorien vous disait Monsieur le Ministre, quels étaient les vœux qui ont été formulés dans le Congrès tenu aujourd'hui, et il disait, semblant presque s'en excuser, que le Congrès avait émis le vœu que les marchés de gré à gré soient obligatoires en faveur de nos organisations. Il disait : « Mais peut-être le monde industriel protestera-t-il contre la faveur qui nous sera faite. Mais est-ce donc une faveur que nous demandons ? Mais le travail est un droit; les individus ont le droit de travailler; le capital doit les servir, et non les asservir. » *(Applaudissements.)*

Eh bien, qu'est-ce donc que le Monsieur qui a des capitaux, qui les engage, qui essaie de les faire fructifier ? Sans doute il est intéressant, car il est un des facteurs de l'activité nationale, dans l'état présent de l'organisation du monde. Mais pour qui travaille-t-il ? Pour lui, d'abord. Et il travaille, non pas dans le but de donner du travail aux autres, mais dans le but de faire des bénéfices, de réaliser des profits. Nos camarades, eux, travaillent pour assurer leur vie, pour assurer celle de leurs familles; ils travaillent pour accomplir un grand devoir de solidarité et l'égoïsme ne les aveugle pas. Et si leur travail procure des bénéfices, où vont ces bénéfices ? En partie ils retournent légitimement au travail; en partie ils retournent au capital par le moyen de réserves ou de fonds de prévoyance, pour permettre au capital de se continuer, de se conserver, de grossir, mais surtout une partie va aux œuvres de solidarité, à l'Orphelinat, à la Caisse de retraites, aux assurances sociales. Ainsi ces hommes qui n'ont rien que leur travail, rien que leurs bras, donnent un exemple de solidarité qui est d'une moralité très haute. Et lorsque, Monsieur le Ministre, ils réclament des décrets, ils réclament des lois qui reconnaissent un privilège à leur travail, ce n'est pas un monopole qu'ils sollicitent, c'est un droit qu'ils revendiquent. *(Applaudissements.)*

Il a fallu bien du temps pour que ces idées finissent par pénétrer dans les cer-

veaux; cependant peu à peu elles se gravent dans les esprits. Malheureusement il est bien difficile de les faire entrer en application. C'est que tant d'intérêts se heurtent! C'est que, voyez-vous, et mon ami Deslandres le disait tout à l'heure, l'égoïsme est encore la grande loi qui courbe les consciences humaines, et bien rares sont les hommes qui peuvent se dégager de l'égoïsme pour n'envisager que l'intérêt général. Et l'on rencontre bien souvent des complaisances et des complicités, quelquefois même dans des endroits où on ne devrait pas les rencontrer, nous en avons eu maints exemples. Et non seulement auprès des hommes politiques, Monsieur le Ministre, mais auprès de nous, députés, sénateurs, conseillers municipaux, j'en appelle à ceux qui sont ici, comme aussi auprès des grands chefs chargés de faire fonctionner ces admirables services de la Prévoyance sociale au ministère du Travail, comme notre ami M. Piquenard — je puis bien l'appeler notre ami, car son dévouement a été tel auprès de nos Sociétés qu'il est véritablement l'ami de chacun de nous — auprès des services également qui distribuent les travaux, il y a des oppositions qui jouent, il y a des amitiés, et trop souvent ce grand mouvement social, ce qu'il y a de haute valeur morale dans nos Associations ouvrières, tout cela compte bien peu devant la coalition des intérêts privés. Et il nous faut alors lutter à la force du poignet pour obtenir ces travaux dont nos Associations ont besoin. Il en est ainsi quelquefois même lorsque nos Associations ont rendu de grands services. C'est ainsi que pendant la guerre certaines d'entre elles, alors que l'industrie voulait abusivement exploiter certaines de nos administrations, ont permis à ces administrations d'échapper à l'exploitation dont elles étaient menacées. Mais lorsque la tourmente fut passée, on a oublié les services rendus, et au nom de la libre concurrence on a rendu aux industries privées les travaux confiés à des Associations ouvrières par lesquelles ils avaient été exécutés à la satisfaction de tous. C'est vous dire les obstacles que nous rencontrons.

Seulement, voyez vous, il y a quelque chose qui nous soutient, nous tous qui sommes ici. C'est que nous ne luttons pas seulement pour nous autres. Ce n'est pas seulement l'intérêt étroit de nos Associations qui nous préoccupe. Ce qui nous préoccupe, c'est que nous avons foi dans les destinées de l'humanité. Nous sommes ici un certain nombre d'amis appartenant à des conceptions philosophiques différentes. Quelques-uns, comme moi, sont traités bien souvent de bas matérialistes, parce qu'ils n'ont aucune foi religieuse. Mais nous avons en nous une foi, c'est la foi humaine, c'est la foi dans la justice, et c'est pourquoi nous croyons au succès définitif de nos Associations.

Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, je suis particulièrement heureux de vous saluer ce soir. Je sais que vous êtes et que vous continuerez à être pour nos Associations un excellent défenseur. Je vous demande simplement de faire tous vos efforts pour aider au triomphe des idées défendues par nos amis; elles ne sont que l'expression de la justice. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. ARTHUR FONTAINE,

président du Bureau International du Travail.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Sur le rôle magnifique, sur l'importance légitime de la Coopération, de même que sur ses besoins immédiats et sur les vœux de votre Congrès, tout déjà a été dit ce soir par d'excellents orateurs ou le sera par la personne éminente qui prendra la parole pour conclure, avec sa haute autorité. Je n'aurais donc pas accédé à la demande que m'a faite mon ami Briat de prendre la parole s'il ne m'avait demandé d'apporter aux coopérateurs le salut cordial et les vœux du Bureau international du Travail. Je le fais, et je me permet d'y joindre mes vœux, ma sympathie, tous mes souvenirs d'affection. (*Applaudissements.*)

Je suis heureux d'apercevoir autour des tables de ce banquet tant de vieux amis coopérateurs; d'y retrouver les visages de Briat, de Vialard, de Symphorien, de Viangy, de Favaron, de Buisson, de Maître et de tant d'autres. Je suis heureux de saluer Frédéric Brunet, qui exprime si ardemment à chacun de vos banquets sa foi dans l'idéal de la Coopération et qui, s'il était besoin de donner à cet idéal une force plus grande, saurait la lui donner par sa parole et par sa foi.

Je vois aussi beaucoup de vieux et fidèles amis de la Coopération; je les salue, je suis heureux de les revoir. Mais je suis encore plus content peut-être de voir ci tant de visages pour moi inconnus; leur présence me prouve qu'à mesure que nous vieillissons, que nous nous préparons à disparaître, d'autres viennent à leur tour lutter pour les Associations ouvrières de Production et affirmer leur foi dans l'avenir de l'œuvre que nous avons nous-mêmes aimée, au bien de laquelle nous sommes tous dévoués. (*Applaudissements.*)

J'ai assisté, mes chers amis, à un grand nombre de vos banquets et j'ai eu souvent l'occasion de parler avec vous de la Banque Coopérative de la Chambre Consultative, des prêts, des subventions, des différents problèmes de l'œuvre que vous avez entreprise. Aujourd'hui, je veux seulement signaler l'ampleur, l'harmonie de cette organisation ouvrière par vous fondée, développée, qui peu à peu embrasse tous les domaines sociaux et arrive à constituer par elle-même un ensemble coordonné, se suffisant et assurant à tous ses membres la prospérité, la sécurité et le bonheur.

Vous avez, dans votre dernier Congrès, tout particulièrement insisté sur les devoirs de solidarité; vous avez voulu que ce fût par le groupe de vos Associations, à l'intérieur de votre Chambre Consultative, que se constituent les retraites ouvrières; vous avez voulu l'organisation des retraites par une caisse autonome; et vous avez décidé aussi que votre Maison de la Coopération viendrait compléter votre utile Orphelinat et vos œuvres anciennes de solidarité.

Certainement l'on peut, et même l'on doit penser qu'une œuvre de solidarité doit, pour sa sécurité, s'appuyer sur de très grands nombres d'ouvriers: c'est là une sorte de théorème généralement admis. Mais cependant, lorsque, dans la période troublée que nous traversons, on a le souci, comme je l'ai, de la gestion d'une grande Caisse d'assurances, lorsqu'on a le souci des capitaux qui y sont déposés, on voit que tout de même le capital n'est pas la seule garantie des retraites; qu'on trouve aussi une solide garantie de la retraite dans la solidarité, dans l'affection, dans le dévouement de ceux avec qui on a travaillé. On voit que c'est peut-être là, dans ce sentiment familial que vous développez à l'Orphelinat de la Coopération et dans vos Associations et que vous mettez à la base de vos Caisses autonomes, que se trouve en définitive la plus sociale garantie de la vieillesse. Vos vieux camarades trouveront en cas de besoin dans votre Maison de retraites, sinon tout ce qui serait désirable, tout ce qu'il n'est malheureusement pas possible d'assurer aux vieux travailleurs, du moins le nécessaire, le nécessaire offert avec sympathie, avec affection, et cette affection sera le charme, la douceur de la vie. Je songe, au sein de votre famille coopérative si unie, si fraternelle, qu'en somme vous donnerez à vos vieux travailleurs à la fois la joie et la sécurité des vieux jours. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'ai vu avec joie, avec émotion, se former au sein de vos Associations ces nouveaux organismes; je vous vois avec confiance rester fidèles à vos idées. Il y a différentes manières de concevoir ces idées d'association, d'assistance et de retraites; il n'y en a pas de meilleure que la vôtre, il n'y en a pas de plus efficace.

Mesdames, Messieurs, au nom du Bureau international, mais aussi en mon nom propre, je bois au développement de la Coopération, je bois aux vieux coopérateurs retraités, je bois à leur verte et longue vieillesse; je bois à la prospérité de tous mes amis coopérateurs ici présents, je salue avec confiance en leurs destinées vos organisations ouvrières. (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. ANDRÉ FALLIÈRES,

Ministre du Travail.

Mesdames, Messieurs,

Quand, dans un banquet que l'on peut dire familial, un groupement comme le vôtre clôture ainsi que vous le faites ce soir un Congrès où ont été attentivement examinées toutes les questions qui tendent à lui donner une existence plus vivante et un fonctionnement meilleur, le ministre du Travail ne peut que trouver un intérêt très vif à venir s'y mêler à vous et à entendre un écho de ce qui fait l'objet de vos préoccupations.

Sans doute, elles ne se sont pas manifestées ici avec les mêmes précisions et les mêmes développements que dans les discussions que vous avez eues. Elles s'y présentent comme synthétisées. Mais, à d'utiles réflexions sur le présent, il s'y est ajouté, sous une forme éloquente, dans les discours de votre président, M. Symphorien, de M. Fontaine, de M. Deslandres, de M. Vimeux et de mon voisin et ami M. Brunet, de passionnantes vues sur l'avenir.

De tout cela, je me doutais un peu quand vous m'avez adressé votre invitation, aussi

l'ai-je acceptée de grand cœur. Je savais au surplus, ce qui aurait suffi à m'y décider, que je serais avec vous dans un de ces milieux où un ministre de la République a toujours plaisir à se trouver. *(Applaudissements.)*

Je savais que ce serait un milieu amical, et j'y venais en ami. *(Nouveaux applaudissements.)* Je savais aussi que j'y trouverais à côté de moi, attirés vers vous par un même sympathie, des collègues également dévoués à l'idée que vous représentez.

Je me garderai de vous les nommer. J'aurais peur d'en oublier. Je me bornerai à dire que des amis vous en comptez dans tous les corps élus. Ils sont nombreux à la Chambre, et vous avez pu applaudir tout à l'heure la parole chaleureuse d'un de leurs représentants les plus autorisés; ils ne le sont pas moins au Sénat, au Conseil municipal de Paris, au Conseil général de la Seine. Je le répète, vous en avez partout.

Et comment, Messieurs, en serait-il autrement ? Cette œuvre de la Coopération que vous représentez si dignement est une des plus belles, une de celles qui, à l'heure actuelle peuvent le plus séduire, par sa générosité, des hommes attachés au bien public. Je pourrais dire aussi que c'est une des plus utiles.

La Coopération, quand elle s'applique au domaine de la Consommation, mais n'est-ce pas le moyen d'amener, dans une certaine mesure, dans toute la mesure possible, une diminution du coût de la vie ? Elle est alors la régulatrice des prix. Quand elle s'exerce dans le domaine de la Production, comme celle dont vous vous êtes fait les serviteurs, elle produit aussi cet effet bienfaisant; mais elle est en outre la régulatrice du marché du travail, et elle joue encore bien d'autres rôles, d'une portée sociale et politique autrement grande que je m'en voudrais de ne pas souligner à mon tour.

Avec vos Associations coopératives, vous avez trouvé et vous vous efforcez d'appliquer de plus en plus une formule du travail nouvelle qui consiste à procurer toutes les satisfactions désirables à l'ouvrier qui s'attache à sa profession et qui veut lui faire produire toujours davantage. Vos Associations vous donnent le spectacle intéressant entre tous d'ouvriers qui sont devenus leurs propres patrons et qui, en prenant cette qualité, ont pris, en même temps que les avantages pécuniaires, tous les avantages moraux, toute la dignité qu'elle comporte. Devenus patrons, ils ont une responsabilité dans l'entreprise, ils nomment leurs directeurs, ils les révoquent, et vous savez qu'ils exercent sur eux un contrôle attentif. S'il n'a pas souvent l'occasion de se montrer sévère, c'est que bien rarement il leur est arrivé de mal choisir.

Mais, restant en même temps ouvriers et unis par les liens de l'Association, ils sentent qu'entre eux aussi, ils ont assumé des responsabilités; qu'ils n'ont pas seulement des droits, qu'ils ont des devoirs; qu'il faut que les uns et les autres s'attachent à l'œuvre commune et lui fassent rendre le maximum en lui consacrant aussi le maximum de leur affort.

Il rentre ainsi dans le pacte qui vous lie un élément moral qui fait que vos Associations exigent des qualités particulières qui, pour l'instant peut-être, ne pourraient pas se rencontrer chez tous, mais qui, en se généralisant, assureront précisément cet avenir dont on vous parlait tout à l'heure, meilleur pour le travailleur français et, par suite,pour la production, qui en ressentira les heureuses conséquences. *(Applaudissements.)*

Vous redire, Messieurs, ce qu'ont réalisé vos Associations serait superflu : vous le savez. Je vous félicite de l'extension qu'elles ont prise tant dans le domaine industriel que dans le domaine agricole. A ce qui vous en a été fort bien dit, en ce qui concerne ce dernier, j'ajouterai simplement mon témoignage personnel. Elles ont produit des merveilles. Partout elles réussiront, mais partout, pour réussir, elles ont besoin, je le reconnais, d'être encouragées. Se rendant compte des services qu'elles ont rendus, de ceux qu'elles peuvent rendre, il faut qu'on les soutienne.

Aussi je comprends très bien que vous ayez émis des vœux, et je suis ici, Monsieur le Président, pour les écouter, désireux de m'efforcer, autant qu'il sera en mon pouvoir, d'aider à leur réalisation.

Oui, il ne suffit pas d'être des ouvriers habiles, consciencieux, qui se réunissent pour exploiter une entreprise au mieux de ses intérêts, il faut encore que ces ouvriers aient du travail. Il faut aussi qu'ils aient à leur disposition ce qui est absolument indispensable, ce que l'on ne voit pas que l'on puisse jamais supprimer pour produire, il faut qu'ils aient des capitaux. *(Applaudissements.)*

Du travail ? Mais nous sommes tout disposés à faciliter, pour les Sociétés coopératives de Production, l'accession à certains marchés. Vous rappeliez tout à l'heure, Monsieur le Président, que déjà le décret de 1888 leur avait ouvert l'accès aux travaux intéressant l'Etat et les départements. Il fallait y ajouter encore quelque chose en ce qui concerne les communes, et j'ai eu la grande satisfaction d'attacher mon nom à la loi du 19 août 1926 qui impose à ces collectivités l'obligation de suivre les mêmes règles que les départements et l'Etat. *(Applaudissements.)*

Certes ! je ne veux pas en retenir tout le mérite pour moi-même. Si je suis le ministre qui a fait voter la loi, le projet en a été déposé par un de mes prédécesseurs qui, lui aussi, se préoccupait de vos intérêts. Mais ayant obtenu le vote de cette loi, j'entends qu'elle soit appliquée. Déjà, je me suis mis en rapport avec le ministre de l'Intérieur pour que ses dispositions soient portées à la connaissance de toutes les communes et à toutes les administrations qui dépendent de mes services, j'ai donné personnellement des instructions, pour que ses prescriptions ne restent pas lettre morte. *(Applaudissements.)*

Des capitaux ? Il vous en faut. Eh oui, l'ouvrier sans le capital, pas plus que le patron, ne peut rien faire. Et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir constaté tout à l'heure que cette notion élémentaire n'avait pas échappé au Parlement. Vous avez eu raison de rappeler que déjà, il a constitué pour vous un fonds de dotation qui, d'abord de 2 millions, a été porté à 4 millions et que, parallèlement à ce fonds de dotation, il a été ouvert à mon ministère un crédit, qui est actuellement de 1 million, pour permettre non seulement de donner des subventions, ce n'est pas son principal objet, mais de consentir des prêts à vos Sociétés, c'est-à-dire de leur venir en aide de la manière que vous préférez parce qu'elle est la plus morale. *(Applaudissements.)* Et comme, lorsque des prêts vous ont été consentis, vous vous faites un point d'honneur de les rembourser, les disponibilités du fonds de dotation se sont en quelque sorte multipliées. J'ai retenu tout à l'heure le chiffre important, impressionnant, que vous avez donné, de près de 14 millions d'avances qui ont été consenties à vos Associations en un assez petit nombre d'années. J'ai noté aussi cette autre indication, non moins significative de l'intérêt qui doit être porté à votre action, que vous vous êtes tellement fait un scrupule et un devoir de rembourser les prêts qui vous ont été consentis, même au prix quelquefois de très pénibles sacrifices, que, sur cette somme considérable, il n'y a plus eu de 1 1/2 0/0 qui n'ait fait retour, non pas à l'Etat, mais à vous-mêmes, car tout ce qui est remboursé retombe dans le fonds de dotation et vous revient à nouveau pour vous permettre de subventionner d'autres entreprises. *(Applaudissements.)*

Pour faciliter ces opérations de crédit, vous avez fondé une Banque Coopérative. Elle vous aidera grandement à remplir votre objet social. Elle constitue un de vos piliers, un de vos points d'appui essentiels. Mais à côté et avant tout, il y a au sommet de votre édifice votre Chambre Consultative que l'on a si justement appelée « l'Arche sainte de la Coopération ». Et n'a-t-on pas eu raison de lui donner ce nom ? De cette grande maison partent pour vous comme des oracles. Vous y avez réuni toutes les compétences, toutes les bonnes volontés, tous ceux qui, à tout moment, sont disposés à vous consacrer leur dévouement, à vous faire profiter de leur expérience, à la communiquer aux autres en leur prodigant à la fois des conseils et des exemples.

Mais elle représente quelque chose de plus. Vous ne vous êtes pas seulement souciés de développer l'intérêt matériel de vos groupements, vous vous êtes préoccupés de leur intérêt moral et de leur rôle social. On vous en a déjà loués; je dois vous en louer à mon tour. Je ne suis pas en effet, et votre président le faisait justement remarquer, un ministre aux attributions restreintes. Au ministre du Travail s'ajoutent, en moi, ceux de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale. C'est au titulaire de ce dernier département que je vous demande la permission de céder un instant la parole.

Vous vous êtes attachés, Messieurs, à créer des retraites pour tous vos coopérateurs. C'est qu'en effet pour avoir travaillé toute sa vie, même quand il participe aux bénéfices d'une entreprise, un ouvrier n'est pas assuré d'avoir pu se constituer, par lui-même, les ressources qui lui seront nécessaires à la fin de ses jours. Vous avez pensé qu'il était de votre devoir d'y pourvoir en favorisant la constitution des retraites indispensables. J'ai plaisir à vous en complimenter, mais permettez-moi, à ce sujet, de vous donner aussi quelques conseils.

Vous venez de nous dire, Monsieur le Président, qu'à côté des institutions de

Le Coopérateur de Production doit être syndiqué et appartenir à une Coopérative de Consommation

retraites propres à chacune de vos Sociétés, dont certaines sont très importantes et peuvent jouir de la sécurité que seule donne la loi des grands nombres, vous avez constitué une Caisse commune, précisément pour faire bénéficier tous vos adhérents de ce élément régulateur. Là est la vérité, et c'est dans ce sens que doit s'employer le meilleur de votre action. Vous êtes unis les uns aux autres par des liens étroits, par un même idéal. Vous vous comprenez, vous voulez vous porter mutuellement assistance. Pour réaliser ce noble but, pour satisfaire à ce sentiment de haute moralité, c'est bien, en effet, à une Caisse commune qu'il faut recourir le plus possible, afin que vos coopérateurs, même s'ils appartiennent aux plus petites de vos Sociétés, puissent bénéficier en toute sécurité, des avantages d'une retraite.

En vous disant cela, je suis sûr que je serai entendu, car, vous me l'avez témoigné, et vous vous l'êtes témoigné à vous-mêmes par ce que vous avez déjà fait, vous êtes portés vers la solidarité, vous êtes animés du meilleur esprit d'entr'aide mutuelle, ou pour mieux dire, bien que le mot, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, paraisse un peu désuet aujourd'hui, de cet esprit de fraternité, qu'il faut précieusement entretenir, et, s'il en est besoin, revivifier entre tous les hommes et toutes les femmes qui s'attachent à un travail commun. *(Applaudissements.)*

Que vous soyez pénétrés de ces idées, vous l'avez montré par vos créations et en particulier par celle de cet Orphelinat que vous allez visiter demain, admirable témoignage de la sollicitude que vous portez aux enfants de ceux des vôtres, que le travail a abattus en cours de route. Dans cette même propriété, où vous envoyez vos orphelins et vos colonies de vacances, vous voulez constituer maintenant une maison de retraite pour les célibataires, pour les veufs, de façon qu'au déclin de la vie, ils retrouvent là, à côté de ceux qui ont travaillé comme eux, un foyer pour les recueillir et des moyens d'existence. Tout cela, est très beau; continuez à le faire. Employez-y généreusement tout ce qui ne vous sera pas nécessaire pour distribuer de justes bénéfices à vos adhérents ou pour vous constituer les fonds de roulement et de réserve, qui vous permettront d'augmenter le chiffre de vos affaires et d'en assurer la sécurité. Faites dans cette voie tout ce que vous pourrez, car c'est faire œuvre humaine et qui vous honore. *(Applaudissements.)*

Je ne suis pas étonné de vous voir agir ainsi. En jetant un coup d'œil sur les statuts de votre Chambre Consultative, j'y ai trouvé, en effet, un des termes d'une noble simplicité, l'énoncé d'une doctrine dont les principes généreux devraient être dans tous les cœurs comme ils sont dans les vôtres. Vous ne concevez pas le bonheur de l'individu autrement que dans le bonheur général et pour le réaliser vous proposez cette belle formule exclusive de l'égoïsme, dont on vous parlait tout à l'heure, et dont on ne peut douter ici que l'on finira bien par avoir raison : « Faire converger tous les efforts de l'individualité dans l'intérêt de la collectivité. » *(Applaudissements.)*

Encore une fois, je vous en félicite et non pas seulement en mon nom personnel, mais, vous n'en serez pas surpris, au nom d'un gouvernement qui lui aussi est animé de ces mêmes principes. Oui, faire converger les efforts de toutes les individualités, à quelque parti qu'elles appartiennent, dans un intérêt supérieur, dans l'intérêt de la collectivité la plus haute, dans l'intérêt de la Nation, voilà le but qu'il s'est proposé. C'est dans cet esprit qu'à une heure difficile tous ses membres se sont groupés autour d'un homme qui inspirait la confiance et le respect pour ses hautes qualités morales et ses rares facultés. Ils n'ont vu qu'une chose : le danger commun, l'œuvre qui les sollicitait, et que, d'un même cœur, ils s'efforcent de conduire à bonne fin, dans votre intérêt à tous, dans l'intérêt du Pays. *(Applaudissements.)*

Déjà ces efforts ont eu une récompense Nous avons vu se rétablir la confiance, base indispensable d'un redressement financier, de la stabilité d'une monnaie. Nous avons obtenu que le pays acceptât des sacrifices exceptionnels, qui, à une autre époque, auraient paru impossibles. Mais notre œuvre, celle vers laquelle nous tendons, n'est pas seulement de fiscalité. Ainsi comprise, elle ne suffirait pas au complet relèvement entrepris. Elle doit être également constructive. Vous nous avez vu tenter autre chose. Nous avons eu l'audace de porter la main sur un vieil édifice, d'essayer d'apporter dans notre système administratif des réformes depuis longtemps demandées en supprimant des parties inutiles, en rendant le mécanisme plus simple, moins coûteux et plus productif.

D'autres buts sont encore à poursuivre. Pas plus qu'à aucun de vous, il ne nous échappe que s'il est une chose essentielle entre toutes, par les temps que nous vivons, c'est d'augmenter la production du Pays. Nous sommes persuadés qu'on peut, qu'on doit utiliser mieux nos ressources métropolitaines et coloniales; que, dans leur meilleure exploitation, on trouverait de quoi jeter sur notre marché en plus grand nombre des denrées dont l'abondance peut seule faire frein au renchérissement de la vie, en même temps qu'elle nous dispenserait d'onéreuses acquisitions à l'étranger, dont le règlement pèse si lourdement sur notre change. *(Applaudissements.)*

M'adressant à des hommes qui, eux aussi, ont cette préoccupation d'augmenter la production nationale, en apportant à cette tâche tout ce qu'ils ont d'énergie, de dévouement et de conscience, je puis dire qu'il y a entre nous compréhension réciproque. Elle s'affirme en d'autres points. Par vos méthodes essentiellement démocratiques, vos associations, dans notre France républicaine, jouent un rôle qui appelle les sympathies et les encouragements.

C'est en leur honneur que je lève mon verre, leur souhaitant de connaître, dans l'avenir, comme dans le passé, tout le développement, toute la prospérité qu'elles méritent. *(Applaudissements.)*

SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Aux Professionnels Réunis

Société anonyme
à personnel et capital variables
Siège social : 63, rue Cambronne, Paris-XV[e]

Assemblée générale, le 29 octobre 1926.

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale.
Compte rendu et élection du Conseil d'administration.
Election de Commissaires aux comptes.
Propositions et questions diverses.

Le président,
P. Briens.

Union des Ouvriers souffleurs de verre

Société anonyme à capital variable
Siège social : 32, rue des Rosiers, Paris-IV[e]

Assemblée générale, le dimanche 14 novembre, au siège social, à 8 heures du matin.

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée.
Rapport des contrôleurs.
Rapport du Conseil d'administration et proposition du Conseil.
Adoption du bilan de 1925.
Proposition déposée conformément aux statuts.
Admission.
Radiation.
Rapport de la Caisse de solidarité.
Nomination de quatre administrateurs.
Nomination de trois contrôleurs.
Questions diverses.
Assemblée générale de la Caisse des retraites.

Le directeur,
C. Jouy.

LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

L'Avenir

Siège social : 12, rue Zacharie, Paris-V[e]

Par délibération de l'Assemblée générale du 20 septembre 1926 :

1° La société « L'Avenir » a été dissoute;

2° MM. Maurice Destrés, Marius Auzières ont été nommés liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

Les liquidateurs,
Destrés, Auzières.

***Le Gérant :* E. Briat.**

Paris. — Imp. Nouvelle (Ass. ouv.), 11, rue Cadet. Téléphone Gut. 30-79
J. Amilcar, directeur. — 1885-26.

